



Administration Communale de Modave
Place Georges Hubin, 1 - 4577 Modave

PRIME VÉLO

La prime est octroyée pour l'achat d'un vélo « droit » ou l'achat d'un vélo électrique.

Ne sont visés que les vélos « droits » et vélos motorisés électriquement.

Ne sont pas visés les vélos pour enfants, les vélos à deux places (tandems), les tricycles, cuistax, trottinettes et trottinettes électriques ...etc. ne rentre pas dans une logique de mobilité verte.

Montant de la prime :

- 10% de la valeur d'achat du vélo avec un maximum de 30 € pour un vélo normal « droit ».
- 10 % de la valeur d'achat du vélo motorisé électriquement avec un maximum de 80 €.

Maximum 2 primes/ménage/5 ans

Demandeur :

Adresse :

Téléphone - GSM :

Type de vélo :
.....

Prix d'achat du vélo :

N° compte bancaire pour versement de la prime :

B	E													
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombres d'annexes facture(s) & preuve(s) de paiement :

Fait à Modave, le / /

Le demandeur, (signature)

www.modave.be


085/41.02.20 -


finances@modave.be